



## COMITE TECHNIQUE DE L'OGBTP

Réunion du 19 octobre 2011

Présents : Y. Genthon – F. Chevallereau - J. Hinterlang - J.C. Lacan - P.F. Luciani – A. Piquet – G. Ramus - J.C. Segaud - D. Semelet – P. Servalli - J.P. Anquetil  
C. Roux-Belec

Le compte-rendu du comité technique du 8 septembre 2011 a été approuvé dans sa totalité.

La participation de quelques membres du conseil d'administration a fortement enrichi le contenu de la réunion.

### 1. Documents reçus

Le comité technique a pris connaissance des comptes-rendus et des documents reçus des Offices départementaux depuis la dernière réunion :

- compte-rendu de l'Office de Loire Atlantique du 11 mai,
- comptes-rendus de l'Office du Tarn et Garonne du 22 septembre,
- compte-rendu de l'Office des Ardennes du 10 octobre,
- document de l'Office du Calvados à propos des CCTP,
- convention de compte prorata produit par l'Office du Puy de Dôme.

L'Office de **Loire Atlantique** a poursuivi le travail sur la gestion du compte prorata en étudiant l'arrêté des dépenses de ce compte.

L'Office du **Tarn et Garonne** s'est intéressé aux constructions BBC et à la RT 2012.

L'Office des **Ardennes** a rédigé une fiche de présentation de l'Office et a poursuivi son travail sur la période de préparation.

L'Office du **Calvados** a terminé la rédaction du document concernant le CCTP. et engage une réflexion sur le thème « urbanisme et espaces verts ».

L'Office du **Puy de Dôme** a diffusé une « convention pour l'établissement et la répartition du compte prorata en s'appuyant sur le travail de la commission des jeunes entrepreneurs de la FFB63.

Il faut noter la forte diminution des documents reçus des Offices depuis 6 mois.

### 2. Réception de travaux

Le document sur la réception de travaux est définitif. Il sera proposé pour accord au prochain bureau de novembre.

### 3. Les missions

#### **Le constat de départ :**

Les bâtiments sont de plus en plus complexes, et les compétences nécessaires pour les concevoir de plus en plus étendues. Il est de plus en plus difficile pour l'architecte de les maîtriser toutes. La maîtrise d'œuvre ne peut plus reposer sur une seule personne.

En parallèle, certaines missions sont confiées à des prestataires extérieurs soit par obligation, soit par volonté du maître d'ouvrage (SPS, OPC, ingénierie, etc.)

D'une façon globale, les missions prises en charge directement par l'architecte se réduisent.

Les participants ont confirmé ce constat et ont relevé quelques causes : manque de vigilance des architectes, lois encourageant depuis 1953 les maîtres d'ouvrage à décomposer les missions dans les marchés publics, enseignement allant dans le sens de l'architecte concerné par la seule conception du projet, « saucissonnement » de la maîtrise d'œuvre pour peser sur les coûts, externalisation des ingénieurs et techniciens pour alléger les charges, etc.

#### **Conséquences vécues :**

- rédaction des CCTP confiée aux économistes,
- nouveau métier de l'OPC (qui remplace le suivi de chantier d'autrefois),
- perte de l'autonomie de l'architecte pour la mission globale de maîtrise d'œuvre,
- création de nouveaux partenaires pour traiter des morceaux de maîtrise d'œuvre,
- choix des entreprises laissé à la libre volonté du seul client (d'où moins disant et ennuis),
- etc.

#### **Quelques pistes :**

Les participants insistent pour dire que **l'architecte doit être le maître d'œuvre** de l'opération. Cela ne veut pas dire qu'il prend en charge toutes les prestations, mais il doit en conserver la responsabilité.

La réflexion habituelle sur les « missions » de maîtrise d'œuvre précisées entre autres par la loi MOP doit céder la place à l'étude des **responsabilités** qui s'y rattachent et des **prestations** qu'elles induisent.

L'architecte doit conserver son rôle premier de **chef d'orchestre** ou de synthétiseur afin de satisfaire les attentes du maître d'ouvrage. Il paraît donc utile de préciser les **compétences minimales** pour y parvenir.

On ne peut aborder ce sujet sans évoquer le manque de compétences de certains clients qui cherchent souvent à se débarrasser de l'opération sans assumer leurs responsabilités.

#### **Conclusion :**

Le sujet est important puisqu'il prédétermine le cadre dans lequel se déroulent les relations plus ou moins bonnes et efficaces entre l'architecte et les entreprises tout au long de l'opération.

Le thème de la réunion était centré sur l'architecte. L'échange a permis de constater que les entreprises ont les mêmes tentations et qu'il est souhaitable de réfléchir en parallèle sur la maîtrise d'œuvre et sur la réalisation.

Les coopérations amont entre architectes et entrepreneurs amplifient le problème évoqué. Elles nécessitent à l'évidence une grande compétence et la maîtrise globale de la maîtrise d'œuvre pour les architectes et de l'exécution pour les entrepreneurs. C'est la condition pour respecter les engagements mutuels d'une part, et vis-à-vis du maître d'ouvrage d'autre part.

**Ce sujet sera travaillé au cours de la prochaine réunion à thème de novembre. Son objectif est de cerner les limites de ce qu'on peut appeler le noyau dur des compétences à conserver par les architectes et les entrepreneurs. Il y a des prestations (donc des compétences) qu'on peut sous-traiter, il y en a qu'on doit exécuter soi même.**

#### **4. Questions diverses**

##### **Document P.P.P.**

Le document concernant les P.P.P. a été introduit dans les dossiers des participants à l'A.G. Il sera réexaminé à la lumière des travaux de l'A.G.

##### **Réunion à thème du 17 novembre**

La prochaine réunion à thème traitera donc des responsabilités et des prestations effectuées par les architectes et les entrepreneurs

##### **Prochaines réunions du comité :**

- jeudi 17 novembre à 10 heures – salle n°1 A: Réunion à thème.
- jeudi 15 décembre 2011 à 10 heures – salle n°2 : Comité technique.